

Article 01 – Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées par TooEasy Sarl. Les commandes passées engagent le client dès réception par notre service de la commande et de son règlement. La signature de la commande entraîne l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 02 – Définitions

TOOEASY : désigne l'entreprise TOOEASY, dont le siège social est Les Résidences Du Buis - Bât D - 71, Rue Mathieu de la Drôme - 26000 VALENCE, France, SIRET 518 675 970 00017, Code NAF 6201 Z.

CLIENT : désigne toute personne physique ou morale signataire d'un bon de commande ou devis sous format papier ou électronique.

SERVICES : désigne l'ensemble des prestations de toute nature effectuées par TOOEASY pour le compte du CLIENT.

FOURNISSEUR : désigne toute personne physique ou morale auprès de laquelle TOOEASY souscrit tout contrat dont l'objet est en rapport avec ou découle des SERVICES.

RÉSEAU : ensemble d'installations assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement entre les points de terminaison de ce réseau de données ou de signaux de télécommunications ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui y sont associées. Le fait que le RÉSEAU soit interne, local, public, privé ou autre est ici sans influence ; ce terme recouvre tant les réseaux intranet qu'Internet.

INTERNET : ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectés par le protocole IP.

SITE INTERNET / SITE WEB : ensemble structuré de pages au format ".html", ".php", composé d'éléments textuels, graphiques, photographiques, audio ou vidéo dans des formats standardisés.

ESPACE WEB : désigne un espace de stockage alloué par un FOURNISSEUR pour l'hébergement de chaque SITE WEB du CLIENT.

PUBLICATION : désigne l'action de transfert du SITE WEB du CLIENT sur un ESPACE WEB. La PUBLICATION désigne la livraison.

Article 03 – Site internet

L'utilisation d'image et de contenu relève de la propriété unique du client qui doit s'assurer d'avoir les droits nécessaires pour la publication. TOOEASY s'engage à n'utiliser que des images ou photos libre de droit ou dont elle a acquis les droits. Les codes de programmation et les prestations réalisées en infographie sont régis par les règles de propriété intellectuelle et ne peut entraîner aucune session sauf dans le cas d'une infraction constatée des conditions générales sa vente par la société TooEasy.

Le SITE INTERNET est, après paiement de l'intégralité de la commande, la propriété exclusive du CLIENT. Ainsi, le CLIENT peut récupérer, ou diffuser si un autre media tout ou partie du contenu de son SITE INTERNET.

Article 04 – Hébergement

TOOEASY ne peut être tenu responsable de problèmes de connexion ou d'indisponibilité ou de lenteur du RÉSEAU dépendant de son FOURNISSEUR. Cependant la TOOEASY s'engage à effectuer les réparations et les corrections dans un délai de 48H.

Dans le cas contraire, et après ce délai de 48H, TOOEASY versera des dommages et intérêts sous forme d'avoir sur la prochaine facture et suivants les dispositions suivantes :

- 10 € ht pour une indisponibilité totale supérieure à 48H

- Hébergement mensuel offert pour une indisponibilité totale supérieure à 72H

Le CLIENT a le choix entre trois tarifications d'hébergement : MUTUALISE à tarif fixe (prix unique mensuel dans la limite de trafic de 5 000 Mo mensuel), MUTUALISE à tarif variable en fonction du trafic mensuel, DEDIE à tarif fixe (prix unique mensuel dans la limite de trafic de 10 000 Mo mensuel). Les frais de gestion d'hébergement sont payables mensuellement ou trimestriellement selon le contrat signé. Le CLIENT peut consulter sa consommation instantanée via le portail espace client. La durée d'engagement pour l'hébergement est de 1 an. La demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé 60 jours avant la date anniversaire.

Article 05 – Référencement

Le référencement est la partie administrative qui consiste à déclarer l'existence d'un SITE INTERNET à différents moteurs et annuaires. TOOEASY ne garanti en rien un bon positionnement dans les moteurs de recherche et annuaires. Le paiement d'un référencement optimisé ne garanti pas également les résultats mais permet d'avoir un positionnement plus rapide et s'engage au bout de 12 mois, en fonction des objectifs "mots clés", que vous figurerez en page 1 de Google. Si ce n'est pas le cas, TOOEASY s'engage à renouveler au bout d'un an une nouvelle prestation gratuite de référencement. TOOEASY conseille, tous les ans, l'établissement d'une étude et le renouvellement du référencement du site CLIENT.

Article 06 – T.I.G.E.R.

TOOEASY s'efforce d'offrir le service optimum mais ne serait être tenue responsable d'anomalie ou bug dans la gestion des réservations et des plannings. Toutes les erreurs devront être signalées auprès du service informatique de TOOEASY qui vous adressera une réponse sous 48 H ouvrés.

Article 07 – Service téléchargement « TTelechargement »

TOOEASY ne peut être tenu pour responsable du contenu licite ou illicite des fichiers mis en stockage sur ces serveurs et son RÉSEAU. Si le contenu illicite est dénoncé, TOOEASY s'engage à supprimer immédiatement le fichier incriminé et à suspendre le SERVICE auprès du CLIENT. Le CLIENT sera pénalement responsable des fichiers accessibles par INTERNET.

Article 08 – Service e-secure.

TOOEASY garantit la sauvegarde des documents sur ces serveurs mais ne peut être tenu responsable de problèmes de connexion, d'indisponibilité, de lenteur du RÉSEAU dépendant de son FOURNISSEUR et du contenu des fichiers. La demande de dommage et intérêts au CLIENT ne sera recevable que si la perte définitive des documents est constatée dans un délai de 7 jours (art.22). TOOEASY s'engage à la confidentialité et à la non divulgation des données.

Article 09 – Réseaux et maintenance

TOOEASY s'engage à livrer et installer sans supplément les matériels dans un rayon de 30 km autour de Valence (26). TOOEASY assiste également le

Date :

Initiales pour accord :

client dans le cas de pannes dans un délai de 48H ouvrés. Les frais de réparations et frais de déplacements seront à la charge du CLIENT. Si le problème nécessite un retour en atelier, un devis de réparation sera alors proposé au CLIENT.

Article 10 – Frais de déplacement

Tous les déplacements du personnel de TooEasy seront facturés suivant les tarifs en vigueur en sus de la commande et à l'exception des déplacements de démarchage, de signature de contrat, de confirmation de maquette de SITE INTERNET et de visite régulière.

Article 11 – Mise à jour

Les mises à jour incluses sur un SITE INTERNET assurent le dynamisme de la vitrine du CLIENT. Les mises à jour comprennent le renouvellement des textes, le changement de la tonalité graphique du site. Ne sont pas inclus : la refonte intégrale de la charte graphique, les travaux photo et vidéo. Ces SERVICES seront facturés à la clientèle.

Article 12 – Reprise de site existant

Dans le cadre de reprise de site, le CLIENT devra s'assurer d'avoir la propriété des codes sources. TOO EASY ne sera pas tenu pour responsable en cas de poursuite de l'ancien prestataire de services et n'assurera que la PUBLICATION du SITE INTERNET.

Article 13 – Nom de domaine

Le CLIENT proposera une liste de nom de domaine qui sera soumis à validation par TOO EASY pour déterminer la disponibilité. Le paiement du nom de domaine est réalisé pour 12 mois avec tacite reconduction à la date anniversaire. La rupture de contrat ne peut donner lieu à un remboursement sur tout ou partie du montant. Le CLIENT possède un droit d'annulation de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 60 jours. TOO EASY s'engage à mettre à sa disposition à l'échéance de la date anniversaire du contrat les codes d'identification du nom de domaine.

Article 14 – Formations

Le prix des formations est donné pour une seule personne. Pour un tarif de groupe, veuillez consulter TOO EASY. Les frais de déplacements, sauf mentions contraire ne sont pas inclus dans ce SERVICE.

Article 15 – Prix

TOO EASY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le client s'engage à payer le prix de vente en vigueur au moment de sa commande. TooEasy dispose également du droit de céder et de décider d'avantages en fonction de groupement de commandes.

Dans le cas où la revalorisation des prix excède celui de l'inflation durant la période d'engagement, le CLIENT possède un droit d'annulation immédiat de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 60 jours.

Article 16 – Délai de livraison

TOO EASY s'engage à tout mettre en œuvre afin de livrer la commande dans les délais conclus avec le CLIENT. Un retard n'autorise pas l'acheteur

à annuler la vente, à refuser les marchandises. En cas de retard, TOO EASY s'engage à dédommager le client suivant les dommages et intérêts suivants :

- 10% pour un délai de retard inférieur à 14 jours calendaires.
- 20% pour un délai de retard inférieur à 30 jours calendaires.
- 40% pour un délai de retard inférieur à 60 jours calendaires.

Le CLIENT devra fournir tous les éléments nécessaires à l'élaboration du produit. Le délai de réalisation ne débutera qu'après transmission de tous les éléments bibliographiques.

Article 17 – Paiements

TOO EASY établit pour chaque PRESTATION et SERVICE une facture qui sera disponible sur son espace client.

Le CLIENT aura le choix de 3 moyens de paiement pour tous les travaux de création :

MODE 01 : versement de 25% du prix à la commande, 50 % du prix à la réalisation et 25% au plus tard 30 jours calendaires après la livraison.

MODE 02 : versement de 50% de prix à la commande et 50% au plus tard 30 jours calendaires après la livraison.

MODE 03 : versement de l'intégralité de la somme due à la livraison (prestation inférieure à 1 000€).

Le choix du mode de paiement sera effectué lors de la commande. En cas d'une annulation de commande, TOO EASY retiendra, ou le CLIENT devra verser (si aucune avance n'a été faite), un minimum de 25% du montant constituant un dédommagement du travail entrepris à la conception du SITE INTERNET ou à la réalisation du SERVICE.

L'hébergement sera payable mensuellement ou trimestriellement (si la sommes < 10 € HT par mois) par prélèvement automatique.

Article 18 – Cessation d'activité

En cas de fermeture d'activité de TooEasy, le CLIENT s'engage à ne pas poursuivre TOO EASY et de ne pas demander de dommages et intérêts. Les sites fonctionneront jusqu'à leurs dates anniversaires de l'année reconduite. Si la cessation du catalogue et des produits TOO EASY auprès d'un nouvel prestataire de service entraîne une augmentation des tarifs, le CLIENT dispose alors d'un droit d'annulation immédiat de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 60 jours. Dans le cas contraire le CLIENT s'engage à poursuivre son contrat auprès du nouvel prestataire avec les mêmes échéances.

Dans le cas de la cessation d'activité du CLIENT, l'ensemble des sommes dues pour les SERVICES jusqu'à la date anniversaire devront être versées à TOO EASY.

Article 19 – Délai de paiement

ESPACE WEB : Les factures seront établies au 1er jour ouvré du mois suivant. La facture sera disponible sur l'espace client à partir du 2ème jour ouvré de chaque mois. Le paiement sera prélevé le 10 de chaque mois par prélèvement automatique bancaire.

Tout défaut de paiement ou incident du CLIENT devra être signalé à TOO EASY, 5 jours ouvrés avant la fin du mois afin de trouver une solution de paiement entre les deux parties. Tout rejet de prélèvement entraîne en plus des pénalités de retard applicables selon l'article 21, des frais d'annulation et de représentation du prélèvement. Le montant de ces frais sera de 27,45 € TTC.

SERVICES : Le paiement devra intervenir suivant les conditions conclues

Date :

Initiales pour accord :

entre le CLIENT et TOOEEASY. Tout retard entraîne des pénalités selon l'art.21.

Article 20 – Défaut d'exécution

Toute facture doit être payée à son échéance suivant son mode de paiement même en cas de litige sur son contenu qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure. Si elle n'est pas contestée dans un délai de 7 jours calendaires après sa date d'émission, une facture est réputée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai.

Article 21 – Pénalités de retard

Les pénalités de retard sont calculés sur les taux légaux applicables aux moments du désaccord CLIENT / TOOEEASY (art.L 441-6, alinéa 3 du code du commerce).

Ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Article 22 – Dommages et intérêts

Dans le cadre de la perte définitive des données, TOOEEASY procèdera à une indemnisation suivant les spécifications suivantes et si sa responsabilité est avéré et prouvé :

- **SITE INTERNET** : La perte totale ou partielle des données du site internet entraîne une indemnisation suivant l'art.04 (hébergement) et la création d'un nouveau site dont le coût est pris en charge par TOOEEASY.

- **SERVICE « TTelechargement »** : La perte totale ou partielle ne peut donner lieu à indemnisation.

- **SERVICE « e-secure »** : TOOEEASY garantit le stockage des fichiers et le dédommagement sera le suivant :

- O < 50 Mo perdus : dommages et intérêts de 6 € / Mo perdus
- O < 500 Mo perdus : dommages et intérêts de 3 € / Mo perdus
- O < 1 Go perdus : dommages et intérêts de 2 € / Mo perdus

Article 23 – Responsabilité

Il appartient au CLIENT d'assurer sa propre sécurité informatique. TOOEEASY ne saurait être tenu responsable de tout dégât accidentel ou volontaire causé au CLIENT par des tiers ou par leur connexion au RÉSEAU. Il appartient au CLIENT de s'assurer de la compatibilité de son système informatique ou de celui de tiers avec les applications développées et diffusées par TOOEEASY.

TOOEEASY ne saurait être tenu responsable de la mauvaise qualité ou du dysfonctionnement de systèmes informatiques appartenant ou exploités par des tiers ou FOURNISSEURS hébergeant ou diffusant les liens informatiques donnant accès aux produits commercialisés par TOOEEASY ou de leur incompatibilité avec les applications développées ou distribuées par TOOEEASY.

Article 24 – Force Majeure

En cas de force majeure, TOOEEASY ne pourrait être responsable d'un quelconque préjudice qui pourrait être subi par le CLIENT. Sont notamment constitutifs de cas de force majeure les événements suivants : guerre, émeute, grève, incendie, explosion, inondation, cyclone, tremblement de terre, sabotage, virus informatique, défaillance d'un système informatique ou tout autre événements indépendant de la volonté de TooEasy et susceptible de compromettre l'exécution de ses prestations. Cependant, la société TooEasy s'engage à des sauvegardes

régulières de l'ensemble de son système informatique sur 3 serveurs différents ainsi que sur 2 systèmes de sauvegarde indépendants.

Article 25 – Jurisdiction compétente

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente et de fourniture de prestations de service, ainsi que de tous les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. Tout litige découlant des présentes conditions générales de vente relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE - 26100 même en cas de clause attributive de juridiction contraire.

Date :

Initiales pour accord :